

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 18/07//2025

Permis de conduire : alerte nationale - les professionnels tirent la sonnette d'alarme

Suite à l'appel lancé par les organisations représentatives des écoles de conduite - **MOBILIANS, UNIDEC** et **UNIC** – face à la crise sans précédent de **pénurie dramatique de places d'examen au permis de conduire, une réunion de travail s'est tenue mercredi 16 juillet au ministère de l'Intérieur.**

Etaients présents, outre les organisations représentatives des écoles de conduite - **MOBILIANS, UNIDEC, UNIC, ECF, CER et ANPER.**

- Monsieur Philippe BAILBE, directeur adjoint au cabinet du Ministre de l'intérieur Bruneau Retailleau et directeur de cabinet du Ministre François Noël Buffet,
- Monsieur Louis DE CAQUERAY, conseiller sécurité au cabinet du ministre de l'Intérieur,
- Madame Florence GUILLAUME, déléguée interministérielle à la Sécurité Routière,
- Madame Catherine BACHELIER, sous directrice de la Délégation à la Sécurité Routière.

Un constat de situation alarmante partagé par les pouvoirs publics

Toutes les parties prenantes confirment que la situation est extrêmement tendue et qu'il est nécessaire de trouver des solutions rapides, mais également des mesures pérennes destinées à permettre l'amélioration de la situation face à la pénurie de places d'examen au permis de conduire.

Aujourd'hui, le délai médian pour obtenir une place d'examen entre deux passages est de 80 jours.

Par ailleurs, le nombre de candidats au permis de conduire augmente de 20% par an, compte tenu de la possibilité donnée aux jeunes de 17 ans de passer le permis de conduire.

Des mesures immédiates décevantes

Pour faire face aux difficultés rencontrées, des premières mesures ont été annoncées pour une mise en place en urgence :

- Identification des départements particulièrement en difficultés afin que des places d'examen soient débloquées en urgence
- Appel à des examinateurs retraités afin de débloquent des places d'examens supplémentaires
- Travail dans chaque département afin d'avoir des groupes de suivi avec les Préfets (pilotage resserré des places d'examen, simplification des mesures administratives, travail de priorisation fait sur les départements)

A ce stade, ces mesures ne permettent pas de pallier la difficulté et la situation très critique liée à la pénurie de places d'examens du permis de conduire.

Face à ce constat, il a été indiqué aux organisations professionnelles que l'ensemble des revendications étaient remontées aux Ministres et qu'en lien avec les Préfets, il était nécessaire de déployer des mesures permettant de revenir à une situation acceptable.

POUR RAPPEL, des solutions existent, mais restent ignorées

Depuis plus d'un an, les professionnels de l'enseignement de la conduite ont proposé des **mesures concrètes et partagées**, issues de groupes de travail rassemblant des centaines d'acteurs de terrain. Ces propositions visent à **fluidifier le système, améliorer la réussite** des candidats, **sans peser davantage sur les finances publiques** :

- Rehausser le volume d'heures minimum avant l'examen pour garantir une meilleure préparation.
- Réformer les épreuves moto : plus de plateaux par session, un volume accru de tests en circulation.
- Revoir la grille d'évaluation, notamment les critères d'élimination.
- Abaisser l'âge de l'apprentissage anticipé pour une formation plus progressive.
- Mettre en place un test préalable pour évaluer objectivement la préparation du candidat.
- Créer une **attestation temporaire de circulation** pour éviter les situations de blocage.

Ces solutions sont **documentées, réalisables et immédiatement applicables**. Pourtant, **aucune n'a été mise en œuvre**.

Une nouvelle réunion est prévue la semaine prochaine au ministère de l'intérieur, nous comptons obtenir la mise en place des solutions concrètes et immédiates.

À propos de MOBILIANS

MOBILIANS est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 180 000 entreprises de proximité et 560 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANS défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.

-